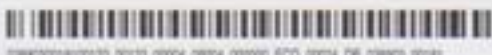




**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ DÉCENNALE**
Fonctionnant selon les règles de la capitalisation
Contrat ASSURANCE CONSTRUCTION
des professionnels du bâtiment



EURL DANAIS
16 RUE FLORIAN
91400 ORSAY

Attestation valable * pour tout chantier ouvert entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que le client EURL DANAIS est assuré sous le numéro 191145739 B 001 et qui exécute des travaux de construction dans le cadre des activités suivantes :

- 3400 PEINTRE EN BATIMENT*****
 - 3220 CARRELEUR (1)
 - 3231 REVETEMENT PLASTIQUE OU TEXTILE (1)
 - 3312 INST.CUISINES Au titre de l'activité d'installateur de cuisines, vous pouvez réaliser exclusivement les travaux de carrelage, faïence, autres revêtements de sols et murs, peinture intérieure, faux plafonds et raccordement sur les conduites d'eau et sur l'installation électrique déjà existantes. A l'exclusion de tous travaux d'installation de cuisine professionnelle.*****
 - 3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT*****
 - 4073 MENUISERIE MATIERES PLASTIQUES*****
 - 4631 MENUISIER POSEUR*****
- (1) A l'exclusion des revêtements de sols plastiques coulés.*****

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

est garanti, lorsque sa responsabilité découlant des articles 1792 et 1792-2 du code civil est engagée, par un contrat conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine de la responsabilité décennale. Sont comprises :

- la garantie effondrement,
- la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement,
- la responsabilité civile du client dans le cas où celle-ci serait engagée en qualité de sous-traitant vis à vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre soustraitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-3 du code civil et les textes légaux ou réglementaires pris pour leur application.

Ces garanties sont accordées lorsque le marché du client (hors taxes) ne dépasse pas 600 000 € pour la réalisation d'un ouvrage de fondation ou d'ossature, ou 200 000 € pour tous autres travaux de construction.



N° de client : 191145739 B

Nom : EURL DANAIS

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

3400 PEINTRE EN BATIMENT :

- Cette activité comprend également :
 - La pose de papiers peints ou plastifiés,
 - La pose de tissus tendus ou collés,
 - Les travaux d'imperméabilisation de type I1, I2 et I3,
 - La pose de toile fibre de verre,
 - La réalisation d'enduits décoratifs à l'ancienne en intérieur,
 - L'application de Revêtements Plastiques Epais (RPE) ou Revêtements Semi Epais (RSE),
 - et
- Le remplacement de vitres sur châssis bois et d'une surface maximum de 1 m2.

3220 CARRELEUR :

- Cette activité comprend également :
 - La pose d'un isolant phonique sous carrelage,
 - La réalisation de systèmes de protection à l'eau sous carrelage intérieur non immergé (pierre, marbre, faïence) pour une surface maxi. autorisée de 150 m2,
 - La réalisation de carrelage sur plancher chauffant,
 - La pose de mosaïques,
 - La pose de nattes drainantes sous terrasses carrelées.

3231 REVETEMENT PLASTIQUE-TEXTILE(POSE) :

- Cette activité comprend également :
 - La pose de parquets flottants dont l'épaisseur maxi est de 5,5 mm,
 - La préparation des supports par ragréage d'une couche n'excédant pas 8 mm d'épaisseur.

3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT :

- Cette activité comprend également :
 - L'installation de chauffage électrique intégré au sol ou plafond,
 - L'installation de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple ou double flux en maison individuelle,
 - La réalisation d'automatisme de portes et portails,
 - et
 - La pose d'antennes ou paratonnerres, relais pour téléphone mobile,
 - La pose occasionnelle d'alarmes,
 - L'installation de câbles vidéo,
 - La pose occasionnelle de panneaux photovoltaïques sans intégration en couverture pour une surface maximum de 50 m2 par chantier.



N° de client : 191145739 B

Nom : EURL DANAIS

4073 MENUISERIE PLASTIQUE (POSE SEULE) :

- Cette activité comprend également les travaux de :
Pose de châssis sur toit (skydômes, velux) et puits de lumière,
Pose de fermetures du bâtiment quel que soit le matériau,
Pose de plafonds suspendus.

4631 MENUISIER POSEUR :

- Cette activité comprend également les travaux de :
Pose de châssis sur toit (skydômes, velux) et puits de lumière,
Pose de faux plafonds,
Bardage bois,
Pose de fermetures bâtiment quel que soit le matériau,
Pose de parquets traditionnels ou collés,
Pose de parquet flottant quelle que soit son épaisseur,
Pose de cloisons sèches
Et
Vitrification et/ou ponçage de parquets,
Remplacement de vitres sur châssis bois d'une surface maximum de 1 m2.

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.